



Élection au Conseil scientifique du CNRS Collège A1 Olivier COUTARD, LATTS (Marne-la-Vallée)

Je suis directeur de recherche au Laboratoire Techniques Territoires Sociétés (LATTS) à Marne-la-Vallée. Mes recherches portent sur les grands réseaux techniques (énergie notamment) et les enjeux sociaux, spatiaux et environnementaux de leurs transformations. J'ai été membre élu et président de la section 39 du Comité national de 2008 à 2012 et de 2016 à 2021, président de la conférence des présidentes et présidents de sections et commissions interdisciplinaires (CPCN) de 2016 à 2021. Je vous propose de mettre cette expérience à profit, en vous représentant et en défendant au mieux la recherche fondamentale dans sa diversité, ainsi que l'éthique et la déontologie scientifiques.

En me présentant, je m'engage à :

- contribuer au travail du conseil scientifique avec le souci constant de servir la communauté scientifique dans son ensemble de manière transparente et impartiale et d'être à l'écoute de chacun et chacune d'entre vous ;
- œuvrer pour l'exercice plein et entier par le CS de l'ensemble de ses prérogatives : avis sur les orientations, la programmation, l'organisation et l'évaluation de la recherche au CNRS ; évaluation et suivi de la cohérence de la politique scientifique du CNRS et de sa contribution aux instruments et programmes de la politique nationale de recherche ; traitement des dossiers particuliers (créations et suppressions d'unités ; éméritats...) ;
- promouvoir toute forme d'échange et de collaboration entre le CS et les autres instances du Comité national de la recherche scientifique (conseils scientifiques d'instituts ; sections et commissions interdisciplinaires), notamment en matière de prospective scientifique ;
- consulter ou auditionner les directions des instituts et les services centraux du CNRS régulièrement, et à chaque fois que cela paraîtra utile à l'accomplissement des missions du CS ;
- transmettre aux entités concernées (instituts, unités, personnes...) les avis du CS les concernant et les motivations sur lesquelles ils reposent ;
- tirer le meilleur parti de l'expertise collective et de la composition pluridisciplinaire et internationale du CS, en matière notamment de veille stratégique et d'analyse prospective ;
- faire avancer, au cours de la mandature, les réflexions sur les thématiques d'intérêt général les plus pressantes : énergie, biodiversité et climat ; numérique et intelligence artificielle ; recherches fondamentales sur le vivant...
- offrir une contribution renouvelée et actualisée aux grands enjeux de politique de la science : lutte contre les biais de genre et autres formes de discrimination ; promotion de la science ouverte ; recherche et innovation responsable...

Enfin je m'engage à défendre les intérêts des chercheurs et des chercheuses, afin de leur permettre de disposer des moyens nécessaires pour une recherche sereine, créative et éthique. Les postes doivent être en nombre suffisant pour assurer le renouvellement régulier du personnel scientifique et permettre des promotions justes et décentes, seuls gages de la revalorisation des carrières.

C'est par leur caractère collectif que ces engagements prennent tout leur sens, et c'est pourquoi je vous invite à voter également pour les autres candidat·e·s soutenu·e·s par le SNCS-FSU et par le SNESUP-FSU.



**Le SNCS-FSU soutient
des candidates et des candidats
dans les collèges A1, B1, A2, B2 et C
du CS du CNRS**

**Votez et faites voter pour
les candidates et candidats
soutenu·es par le SNCS-FSU !**

POUR UN RÔLE RENFORCÉ DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU CNRS

Le SNCS-FSU défend et promeut un paysage de la recherche en France où le Comité national de la recherche scientifique, composé de pairs majoritairement élus et représentant l'ensemble de la communauté scientifique, constitue le véritable *Parlement de la recherche*. Les Conseils scientifiques d'institut (CSI) et le Conseil scientifique (CS) du CNRS doivent être ainsi les acteurs majeurs dans l'élaboration de la prospective scientifique. Cette prospective scientifique élaborée par les CSI et le CS du CNRS doit jouer pleinement son rôle de proposition pour la politique scientifique nationale et les programmes nationaux de recherche conduits par les organismes de recherche.

Pour la recherche publique

Le SNCS-FSU porte une vision globale sur l'organisation de la recherche en France. **Une vision où la liberté de recherche est garantie** et où les opérateurs publics de recherche, avec des périmètres et des rôles distincts, travaillent harmonieusement au développement de connaissances nouvelles pour le bien commun. Les organismes de recherche contribuent à repousser toujours plus l'ensemble du front continu des connaissances avec leurs chercheuses et chercheurs, ingénieures et ingénieurs, techniciennes et techniciens : elles et ils doivent pouvoir mener leur recherche en toute liberté avec un financement par dotations de base et une évaluation à l'échelle nationale par des pairs majoritairement élus. Cette science est riche de sa liberté académique, de ses coopérations internationales et des programmes nationaux répondant aux enjeux scientifiques les plus actuels. Les universités assurent une articulation féconde entre le développement des connaissances et leur transmission par l'enseignement. Elles coopèrent sur le terrain de la science avec les organismes au sein des unités mixtes de recherche, UMR qui doivent être des espaces propices au travail scientifique non entravé par d'abusives complications administratives. Les opérateurs de recherche coopèrent avec l'ensemble de la société, les entreprises, les acteurs sociaux et politiques, pour que le bien commun que sont les connaissances scientifiques contribuent aux progrès sociaux et écologiques.

Cette vision implique de **repenser radicalement les politiques menées ces dernières années** en partant d'éléments à la base de la liberté de recherche et d'un bon déroulement des activités scientifiques : le financement dans la durée, la confiance, l'évaluation par les pairs et organisée par les pairs, la coopération et l'échange.

Nos récentes actions

La défense des organismes de recherche et des UMR.

Le SNCS-FSU a combattu les propositions de la Cour des comptes, de la CPU et du président de la République de transformer les organismes de recherche en agences de moyens. Le SNCS-FSU a obtenu la sanctuarisation du statut des personnels des organismes de recherche et des UMR comme briques de base et modèle de synergie dans la recherche. Le SNCS-FSU continuera à lutter pour le renforcement des organismes de recherche comme opérateurs de recherche de plein exercice de leur unités mixtes de recherche. Le SNCS-FSU s'opposera à la volonté de l'actuelle ministre, à travers la mission confiée à Philippe Gillet, de transformer les organismes de recherche en agence de programmes et de confier la gestion des UMR aux universités en fusionnant les services gestion des organismes à ceux des universités.

Le renforcement des acquis du Comité national.

Le SNCS-FSU publie sur son site web les listes de candidats admissibles par ordre de mérite aux concours chercheuses et chercheurs au CNRS depuis que le CNRS a décidé de les afficher par ordre alphabétique.

La défense de l'évaluation des laboratoires en s'opposant au HCERES.

Le SNCS-FSU a rendu publique la volonté du HCERES de mettre fin à la visite sur site des laboratoires lors de leur évaluation et a obtenu le rétablissement de cette visite sur site quand les laboratoires et leurs tutelles le demandent.

La lutte contre les dispositions de la LPR.

Le SNCS-FSU s'est opposé tout au long de l'année 2020 au projet de LPR qui déstabilise encore davantage la recherche publique. Le SNCS-FSU continuera à organiser les luttes pour bloquer la mise en œuvre des chaires de professeur junior qui aggravent la précarité des personnels et désorganisent les laboratoires.